

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0453**

commune (s) : Givors

objet : Les Vernes Duclos - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche - Lot n° 1 : voirie, terrassement, réseaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 3 novembre 2014****Décision n° B-2014-0453**

commune (s) : GIVORS

objet : **Les Vernes Duclos - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche - Lot n° 1 : voirie, terrassement, réseaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Situé à l'extrémité nord de Givors, éloigné de la ville centre, le quartier des Vernes est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements, construits entre 1968 et 1975.

Ce quartier, organisé autour de l'avenue Lénine, est marqué par une rupture forte entre les différents secteurs qui le constituent, notamment du fait de sa topographie.

Dans le cadre de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en cours, les partenaires du projet urbain des Vernes ont confirmé que le secteur Duclos, en cœur de quartier, devait faire l'objet d'une intervention urbaine prioritaire.

Par délibération n° 2012-2708 du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 383 916 €TTC pour réaliser les études nécessaires à l'opération Les Vernes secteur Duclos. Par décision n° B-2013-3923 du Bureau du 11 février 2013, les études de conception ont été confiées au groupement Osrose Paysage / Cabinet Pierre Robin / Setis / SGI.

Le projet d'espaces publics Duclos, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, nécessite au préalable la démolition partielle de l'obstacle que constitue, en cœur de quartier, l'ouvrage de garages en superstructure, propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et de la Commune de Givors. La partie conservée fait l'objet d'une restructuration, actuellement en cours sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône, permettant de mettre en service environ 130 places de stationnement en sous-sol début 2015.

Les travaux d'espaces publics se décomposent en 2 tranches opérationnelles.

La présente procédure porte sur la 1ère tranche de travaux laquelle consiste principalement en :

- l'aménagement paysager de la dalle de garage pour son intégration en continuité de la trame verte du quartier ;
- la création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue Duclos et le secteur Louise Michel, incluant la réalisation d'une placette ;
- le réaménagement de la rue Louise Michel.

Ces voiries seront bordées de places de stationnement et plantations ;

- la réalisation d'aménagements paysagers sur le secteur Louise Michel, en lien avec la balme existante et la création d'aires de jeux.

La seconde tranche de travaux devra permettre de poursuivre le désenclavement du quartier, par la création d'une voirie assurant la liaison entre les rues Docteur Roux et Duclos.

Pour assurer la mise en œuvre de la première tranche de travaux d'espaces publics, une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) a été conclue avec la commune de Givors, qui a fait l'objet d'une délibération n° 2013-3478 du Conseil de communauté du 14 janvier 2013. Une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 875 000 € en dépenses a été individualisée par délibération n° 2014-4520 du Conseil de communauté du 13 janvier 2014, portant le montant total de l'autorisation de programme à 2 258 916 € en dépenses.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement des espaces publics de la première tranche de l'opération Givors - Les Vernes Duclos.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie, terrassement, réseaux,
- lot n° 2 : éclairage public,
- lot n° 3 : espaces verts,
- lot n° 4 : métallerie, aire de jeux, mobilier.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 20 octobre 2014, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, terrassement, réseaux ; le groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes / entreprise Roger martin Dijon, pour un montant de 689 982,70 € HT (après négociation) pour la variante 2 (+ prestation supplémentaire éventuelle), soit 827 979,24 € TTC ;

- lot n° 2 : éclairage public ; le groupement d'entreprises INEO Réseaux Sud-Est / Roger Martin Rhône-Alpes, pour un montant de 98 243,38 € HT (après négociation), soit 117 892,06 € TTC ;

- lot n° 3 : espaces verts ; l'entreprise Tarvel, pour un montant de 152 337,31 € HT (après négociation) pour la variante 1, soit 182 804,77 € TTC ;

- lot n° 4 : métallerie, aire de jeux, mobilier ; l'entreprise Tarvel, pour un montant de 195 138,61 € HT (après négociation) (base + prestation supplémentaire éventuelle), soit 234 166,33 € TTC.

Les lots n° 2, 3 et 4 relèvent de la délégation d'attribution au Président, conformément à l'article 1.12 de la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014, par laquelle le Conseil de communauté a délégué à monsieur le Président une partie de ses attributions.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : voirie, terrassement, réseaux et tous les actes y afférents avec le groupement Roger Martin Rhône-Alpes / Entreprise Roger martin Dijon, pour un montant de 689 982,70 € HT, soit 827 979,24 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2654 le 13 janvier 2014, pour un montant total de 2 258 916 € en dépenses.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 23151 - fonction 515, pour un montant de 827 979,24 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.**